

30

ENGAGEMENTS
POUR LA LOIRE



LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES OCCUPATIONS ET USAGES DU FLEUVE

Section Centralité Métropolitaine

—
2022 | SYNTHÈSE



SOMMAIRE

Objectifs partenariaux, structure du schéma, mode d'emploi du SDOUF	P 02
Carte des enjeux écologiques.....	P 03
Résumé de Nul n'est censé ignorer la Loire	P 04
Carte du cadre de développement.....	P 05
Transports de matériaux et de marchandises	P 06
Carte thématique 1 – Transports de matériaux et de marchandises	P 07
Déplacements des personnes	P 08
Carte thématique 2 – Déplacements des personnes	P 09
Pratiques nautiques de loisirs et services de secours.....	P 10
Carte thématique 3 pratiques nautiques de loisirs et services de secours	P 11
Activités fluvestres	P 12
Carte thématique 4 : activités fluvestres.....	P 13
Carte des secteurs de rives	P 14
Process simplifié et contacts	P 15
Remerciements	P 16

SDOUF : COMMENT LE LIRE?

Deux entrées de lecture sont possibles :
une entrée par usage ou une entrée par localisation.

Entrée «usage»

- **Étape 1** : Lire l'orientation stratégique pour déterminer l'emplacement le plus adapté.
- **Étape 2** : Prendre connaissance du contexte lié à l'emplacement à travers les vocations préférentielles de rive pour voir apparaître les cohabitations d'usages à prendre en compte.

Entrée «localisation»

- **Étape 1** : Prendre connaissance du contexte lié à l'emplacement à travers les vocations préférentielles de rive pour voir apparaître les cohabitations d'usages à prendre en compte.
- **Étape 2** : Lire l'orientation stratégique pour mettre en perspective l'emplacement envisagé.



OBJECTIFS : STRUCTURE ET MODE D'EMPLOI DU SCHÉMA

LOIRE : UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER LES FUTURS PROJETS

En 2015, le grand débat citoyen Nantes La Loire et Nous a abouti à l'adoption de 30 engagements. Un grand nombre de projets en lien avec ces engagements ont déjà été mis en œuvre, tandis que d'autres verront le jour au fil des mois et des années. Mais pour continuer à imaginer de nouveaux futurs pour la Loire, encore faut-il s'y retrouver ! En effet, pour s'approcher du fleuve, développer des occupations et des usages, plusieurs paramètres essentiels doivent être pris en compte : l'importance environnementale du milieu, la particularité de son cadre juridique, la singularité de son patrimoine passé ou à venir... Une équation difficile à remplir pour concrétiser tout projet ! Il était opportun de clarifier la situation... **Pour la première fois**, une approche partagée des orientations a été réalisée.

Qu'est-ce que le SDOUF

(schéma de développement des occupations et usages du Fleuve)?

Le SDOUF est à la fois un document informatif et un mode d'emploi de l'accompagnement partenarial des projets. Comme toute première tentative, il comporte sans doute des imperfections, des imprécisions... Un retour d'expérience permettra d'ici deux ou trois ans d'évaluer sa pertinence et d'améliorer ce qui doit l'être. Son périmètre sera étendu à l'ensemble du fleuve, amont et aval.

#Innovation

À quoi sert-il?

Il a vocation à favoriser un développement harmonieux des usages et des occupations de la Loire et de ses rives prenant en compte sa richesse environnementale et une compréhension de la singularité des implantations sur le fleuve. Il rappelle les autorisations nécessaires à toute implantation, en fonction de la nature des projets pour les usages du fleuve et de ses rives.

#Goût de l'imaginaire et du sensible

#Créativité

À qui est-il destiné?

Il est destiné à tous ceux qui portent ou accompagnent un projet ou une démarche : particuliers, opérateurs publics ou entreprises privées, agents des services de Nantes Métropole, de Nantes Métropole Gestion Équipements, du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire et de Voies navigables de France...

#Équilibre

#Efficacité

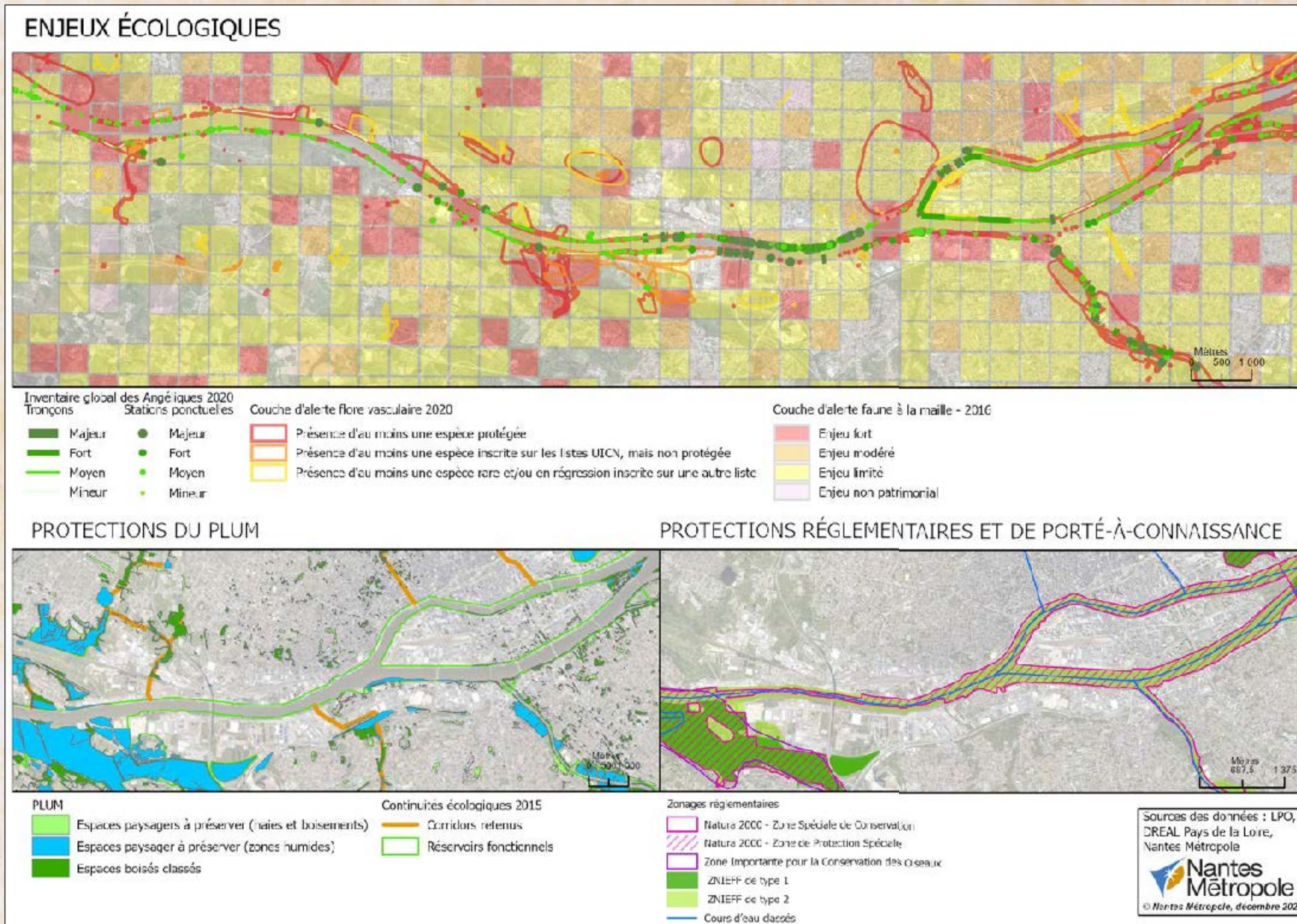
#Sobriété

Comment a-t-il été élaboré?

Il a été co-rédigé avec le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, Voies navigables de France et Nantes Métropole. Un appui technique a été apporté par le Cerema. Différents services internes des partenaires ont été associés et consultés. Le document a fait l'objet d'échanges avec différents partenaires tels que l'Union Fluviale Maritime de l'Ouest, les fédérations de pêche professionnelle et amateur, les Services Départementaux d'Intervention et de Secours, etc.



CARTE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES



Zoom sur les enjeux écologiques

Localiser finement les enjeux écologiques liés à La Loire et à ses rives est une étape essentielle avant toute demande de projet. Le fleuve, y compris dans sa section au sein de la centralité métropolitaine, est un corridor majeur de la trame écologique pour l'ensemble des écosystèmes de l'estuaire, même au-delà du bassin versant de la Loire. Cela conduit à mesurer et à ménager les usages. D'importantes dispositions réglementaires encadrent ce principe.

« NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOIRE »

Petit mémo sur les particularités naturelles, environnementales et juridiques du fleuve à l'intention des porteurs de projets pour la Loire.

La Loire est un espace naturel protégé.

L'ensemble de la Loire et de ses rives fait partie du réseau européen Natura 2000. Clé de voûte de l'ensemble de l'écosystème local, cet espace naturel est particulièrement riche d'une biodiversité reconnue, répertoriée et protégée. Cela conduit à en ménager les usages et les occupations dans la logique « Éviter / Réduire / Compenser ».

La hauteur d'eau du fleuve varie fortement.

L'estuaire de la Loire connaît un marnage important : la hauteur des marées à Nantes entre la basse-mer et la haute-mer peut atteindre 6 mètres ! La hauteur du fleuve varie aussi beaucoup selon la saison. L'été, les eaux peuvent être très basses, c'est l'étiage. Les autres saisons, la ligne d'eau est beaucoup plus haute.

La Loire nantaise, une terre inondable

Des inondations importantes ont eu lieu en 1872, 1910, 1936, 1982. Plus récemment, une submersion marine due à la tempête Xynthia en 2010 a impacté les communes de l'ouest de la métropole. De ce fait, Nantes Métropole est couverte par deux Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la Loire (amont et aval) et un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Loire aval 2018-2023). La prise en compte du risque est un enjeu de prévention majeur.

Attention, courants puissants

La vitesse des courants en Loire peut atteindre 6 à 8 nœuds (11 à 15 km/h). Les changements de courant peuvent être extrêmement brutaux.

La Loire n'est pas un lieu de baignade

La baignade est interdite en Loire. Le fleuve n'est également pas adapté au développement de pratiques nautiques ludiques non encadrées comme le pédalo ou le paddle.

La Loire appartient au domaine public naturel de l'État

Le fleuve ne peut faire l'objet que d'occupations temporaires. Les autorisations d'occupation sont délivrées par le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire et Voies navigables de France en lien avec Nantes Métropole. D'autres autorisations sont souvent nécessaires sur le plan environnemental, de sécurité, etc.

La Loire est un espace de navigation géré en amont par Voies navigables de France et en aval par le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire.

Un règlement particulier de police de la navigation s'applique dans chacune des deux parties du fleuve. Le chenal doit rester libre à la circulation, la navigation de commerce est prioritaire et certaines zones doivent également rester libres pour la navigation, l'accostage et pour les fonctions portuaires.

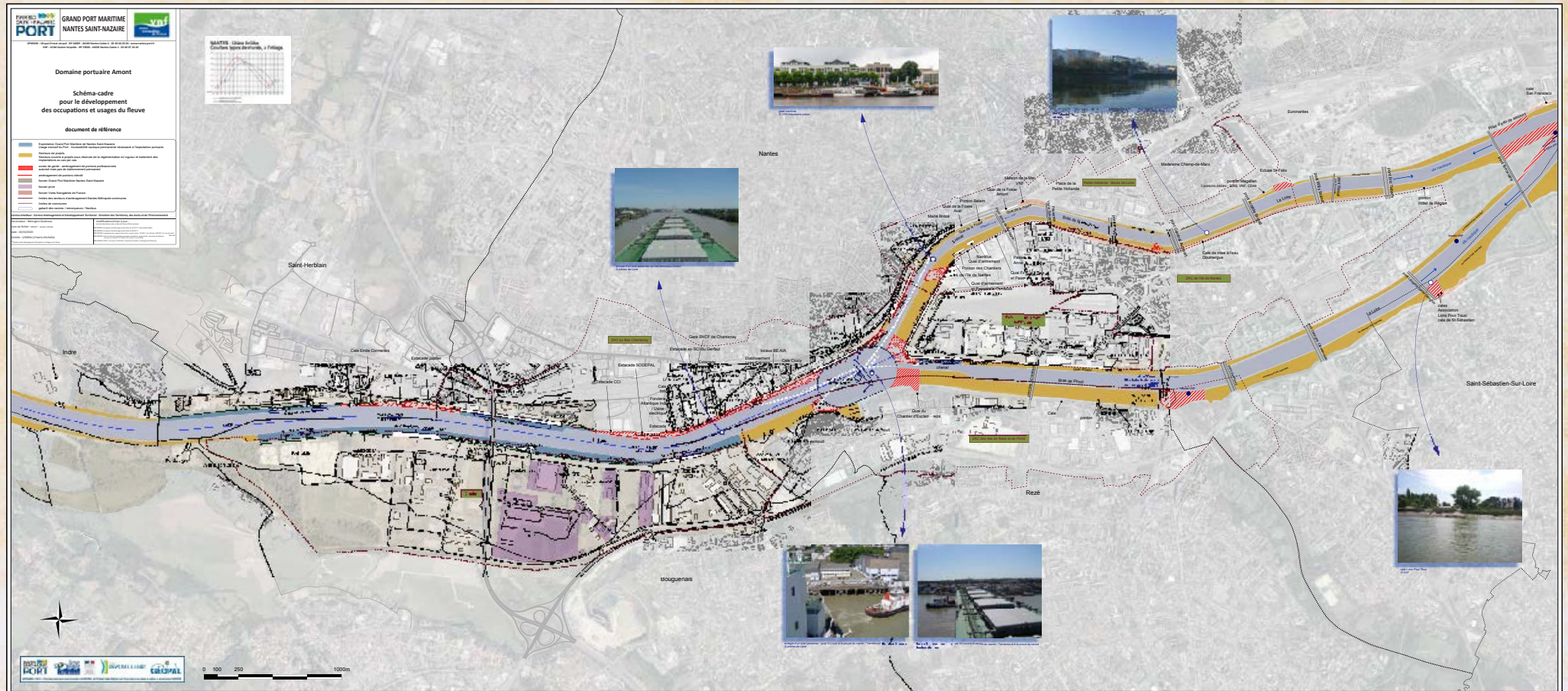
ANTICIPEZ LES ENJEUX DE SÉCURITÉ

La prise en compte des enjeux de sécurité en amont de tout projet est fondamentale. Prise en compte dans la conception, mais aussi responsabilité d'assurer dans la durée les conditions optimales de sécurité des usagers pendant toute la vie du projet, du service ou de l'équipement.



CARTE DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT

Cette carte présente le cadre de développement. Elle prend en compte les enjeux de navigations : chenal, zone de garde nécessaire, zone à usage exclusif du Grand Port Maritime et zone «de projet» où des stationnements de longue durée sont possibles.



TRANSPORTS DE MATÉRIAUX ET DE MARCHANDISES THÈME 1

ÉCONOMIE ET TRANSPORTS DE MARCHANDISES

L'activité économique de la métropole nantaise passe par la Loire où les filières logistiques et portuaires sont séculaires. Son développement doit concilier pérennisation de l'existant et intégration des nouveaux usages.

Dans cette famille d'usage, on trouve :

- Les infrastructures publiques destinées au transport de marchandises sur le fleuve
- Les quais industriels privés
- La filière nautique : conception, prototypage, production, distribution, réparation, services
- Les activités de pêche professionnelle
- La production d'énergie en lien avec le fleuve.

LES ENJEUX PRINCIPAUX

- Soutenir les activités portuaires et industrielles, développer la logistique fluviale à l'échelle de la métropole ;
- Déployer la filière nautique Nantes Saint-Nazaire Littoral à l'échelle de la métropole ;
- Accompagner le renouvellement de la pêche professionnelle sur la Loire ;
- Explorer le potentiel de production d'énergie grâce au fleuve (géothermie, hydrolienne).

LES AXES STRATÉGIQUES

Pour les infrastructures publiques du transport de marchandises

Les installations portuaires sont pérennisées pour permettre le développement de nouvelles activités logistiques. Le transport fluvial de marchandises pourra être développé au cœur de la métropole, comme alternative au transport routier, notamment pour les chantiers métropolitains.

Pour les quais industriels privés

L'orientation vise à pérenniser et développer l'activité industrielle existante tout en recherchant une mixité d'usages pour certains quais, notamment en rive nord.

Pour les entreprises de la filière nautique

La stratégie adoptée à l'échelle du bassin de Nantes, Saint-Nazaire et la Baule sera mise en œuvre. Ainsi, le projet de filière nautique autour de l'usine électrique du Bas Chantenay sera soutenu. La construction navale est inscrite dans l'identité historique de la métropole nantaise. Une dizaine de chantiers navals la perpétue. L'offre de services de ces entreprises et associations est à conforter.

Les activités de pêche professionnelle

La tradition de pêche professionnelle est à valoriser afin qu'elle se maintienne. Le site de Haute-Île sera privilégié dans le cadre du projet urbain Pirmil les Isles.

Pour la production d'énergie en lien avec le fleuve

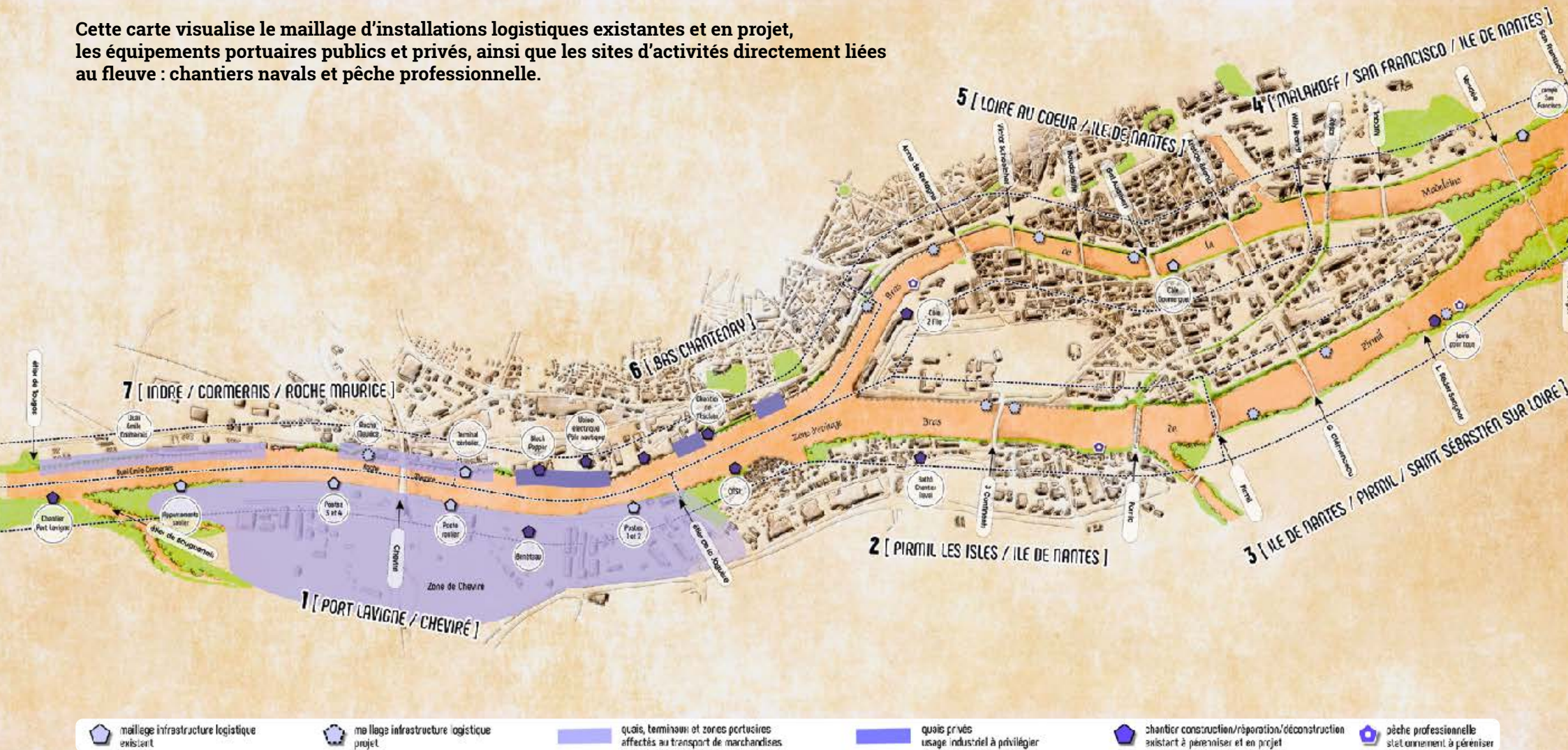
L'expérimentation et la veille technologique sont encouragées pour tester le potentiel de la Loire : création d'un site expérimental pour l'hydrolien fluvial, développement de projets d'énergie renouvelable...

VEILLONS TOUJOURS À :

- Mettre en cohérence les activités de pêche professionnelle avec le plan alimentaire territorial ;
- Encourager la bonne tenue des espaces d'activité, la gestion des eaux usées, la sécurité des personnes ;
- Être vigilant vis-à-vis du potentiel développement des projets de géothermie du fait de leur impact sur le milieu naturel.

ECONOMIE ET TRANSPORT DE MARCHANDISES

Cette carte visualise le maillage d'installations logistiques existantes et en projet, les équipements portuaires publics et privés, ainsi que les sites d'activités directement liées au fleuve : chantiers navals et pêche professionnelle.



DÉPLACEMENTS DES PERSONNES THÈME 2

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS DES PASSAGERS

Le développement de l'offre de transport sur la Loire, qu'elle soit quotidienne ou touristique, vise à compléter le réseau terrestre ainsi qu'à favoriser la découverte sensible du territoire fluvial.

Dans cette famille d'usage, on trouve :

- Les navettes fluviales du réseau de transports publics
- Les navettes fluviales touristiques
- Les autres services de déplacement ou d'excursions touristiques
- Les escales pour les croisières maritimes et fluviales.

LES ENJEUX PRINCIPAUX

- Développer les navettes fluviales selon les projets urbains de la métropole et les besoins de franchissement ;
- Accompagner le développement et l'innovation des services de mobilités fluviales via l'Appel à projets « Flots » notamment ;
- Dimensionner les capacités d'accueil des infrastructures pour favoriser la mutualisation des usages (liaisons fluviales, croisières, événementiel...).

LES AXES STRATÉGIQUES

Pour les navettes fluviales du réseau de transports publics

L'engagement n° 24 adopté suite au débat sur la Loire, vise à « Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun ». En 2020, une nouvelle ligne Navibus a été mise en service entre le Hangar à bananes et le Bas-Chantenay. D'ici 2025, deux liaisons seront créées entre Trentemoult, Gare maritime et Chantenay. D'autres lignes pourront être créées en fonction de l'évolution des déplacements et des projets urbains. Elles devront permettre l'embarquement de passagers à pied, à vélo ...

Pour les navettes fluviales touristiques

Une ligne estivale à vocation touristique est en projet. En 2026, elle relierait les sites suivants : Trentemoult, le Jardin extraordinaire, le Hangar à bananes, Gare maritime, le ponton des Chantiers sur l'Île de Nantes.

D'autres destinations seront étudiées en fonction des projets urbains : Bas Chantenay, Loire au cœur, Pirmil les Isles, Ile de Nantes.

Pour les autres services de déplacement ou d'excursions touristiques

En complément de l'offre touristique existante, il est encouragé la création de nouveaux services sur la Loire associant loisirs et découverte du territoire. C'est notamment la vocation de l'appel à projets « Flots », lancé en 2019 pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives locales : bateaux-taxis, services d'artisanat itinérant, tourisme fluvial...

Pour les escales pour les croisières maritimes et fluviales

Le développement des croisières sur la Loire implique d'adapter les infrastructures d'accueil des bateaux. Plusieurs sites sont à l'étude.

Pour la croisière maritime, les paquebots accostent actuellement au terminal de Chevire. Des possibilités d'accostage existent et peuvent être développées le long du quai Wilson en aval du pont des Trois-Continents Pour la croisière fluviale, sont utilisés aujourd'hui les pontons des Chantiers et du Belem. À terme, l'accueil pourrait se faire : estacade Magellan, quai Wilson, projet de ponton Petite Hollande Bords de Loire, etc.

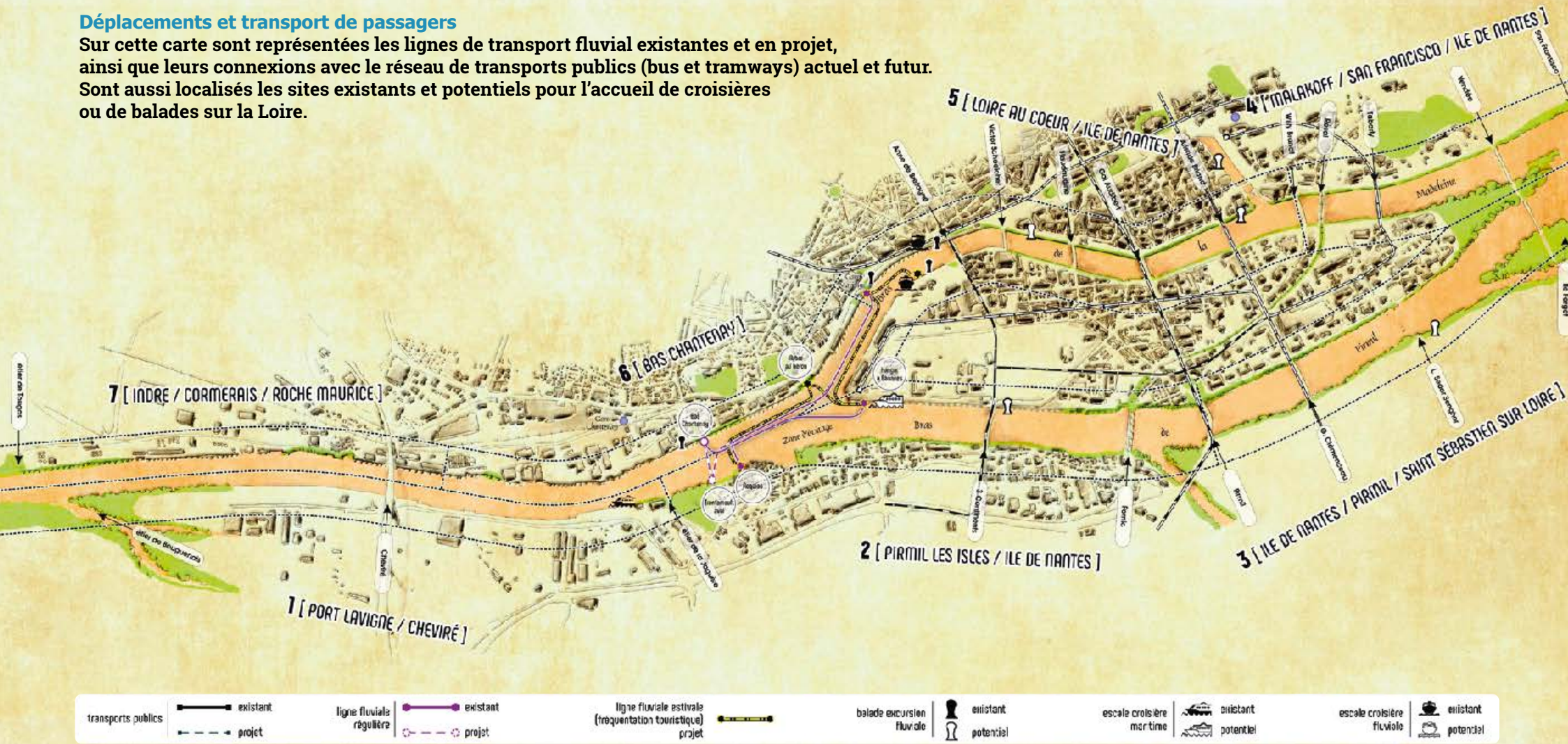
VEILLONS TOUJOURS À :

- Articuler les projets avec le calendrier des projets urbains fluviaux et portuaires ;
- Anticiper les usages potentiels pour bien dimensionner et mutualiser les équipements ;
- Bien prendre en compte les spécificités de la Loire : courant, marées, tirant d'eau, hauteur sous les ponts ;
- Veiller à l'équilibre centre / périphérie.

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS DE PASSAGERS

Déplacements et transport de passagers

Sur cette carte sont représentées les lignes de transport fluvial existantes et en projet, ainsi que leurs connexions avec le réseau de transports publics (bus et tramways) actuel et futur. Sont aussi localisés les sites existants et potentiels pour l'accueil de croisières ou de balades sur la Loire.



PRATIQUES NAUTIQUES DE LOISIRS ET SERVICES DE SECOURS THÈME 3

SERVICES DE SECOURS, PRATIQUES NAUTIQUES DE LOISIRS, PLAISANCE, BATEAU DU PATRIMOINE

La réconciliation de la métropole et de son fleuve intègre le développement d'une culture nautique sur la Loire. Les services de secours sont intégrés dans cette famille d'usage, car ils utilisent les mêmes infrastructures de cales et participent à la sécurité du plan d'eau.

Dans cette famille d'usage, on trouve :

- les services de secours ;
- la plaisance à la voile et motorisée ;
- les bateaux légers (voile, aviron, canoë, kayak, canot motorisé...);
- les activités nautiques ludiques : ski nautique, jet ski, paddle...;
- les bateaux du patrimoine.

RAPPEL : La baignade est aujourd'hui interdite en Loire, pour des raisons de sécurité et de salubrité.

LES ENJEUX PRINCIPAUX

- Encourager les pratiques encadrées associatives, tout en fléchissant certaines activités vers d'autres plans d'eau plus adaptés ;
- Prendre en compte la stratégie d'intervention des services de secours ;
- Adapter les équipements en s'appuyant sur les nautismes urbains de demain ;
- Valoriser le patrimoine nautique, important à Nantes Métropole.

LES AXES STRATÉGIQUES

Pour les services de secours

La Loire est un milieu dangereux qui nécessite un haut niveau d'information et de prévention, ainsi qu'une prise en compte de la sécurité des personnes et des biens, tant sur l'eau que sur les rives. Il convient également de vérifier l'effectivité des sites de départ des services de secours et de faciliter leurs interventions.

Pour la plaisance à la voile et motorisée

Le développement de la plaisance métropolitaine est aussi bien à l'échelle de l'estuaire de la Loire que du littoral ou d'autres plans d'eau métropolitains (Erdre, Sèvre). Les offres de services existants (ports en stationnement et en escale, chantiers, hivernage, ports à sec, équipementiers et distributeurs, loueurs) doivent être consolidées et plus visibles. L'offre de mouillage sera développée.

Pour la mise à l'eau de bateaux légers

Treize cales stratégiques ont été identifiées pour la mise à l'eau des petites embarcations. Le développement des usages de celles-ci se fait en lien avec les clubs qui bénéficieront également d'actions de soutien pour améliorer leurs équipements. En contrepartie, certains équipements pourront être partagés. Par ailleurs, une communication rendra plus lisible la répartition des pratiques nautiques selon les plans d'eau.

Pour les activités nautiques ludiques

Au vu des nuisances potentielles et des conflits d'usage possibles, il n'est pas prévu à ce stade de soutenir davantage le développement du ski nautique. La pratique du paddle est plutôt préconisée sur l'Erdre et la Sèvre, celle du jet ski sur le littoral.

Pour les bateaux du patrimoine

L'orientation stratégique est double : conforter le bassin Ceineray sur l'Erdre pour leur stationnement permanent et développer un site complémentaire sur le bras de la Madeleine.

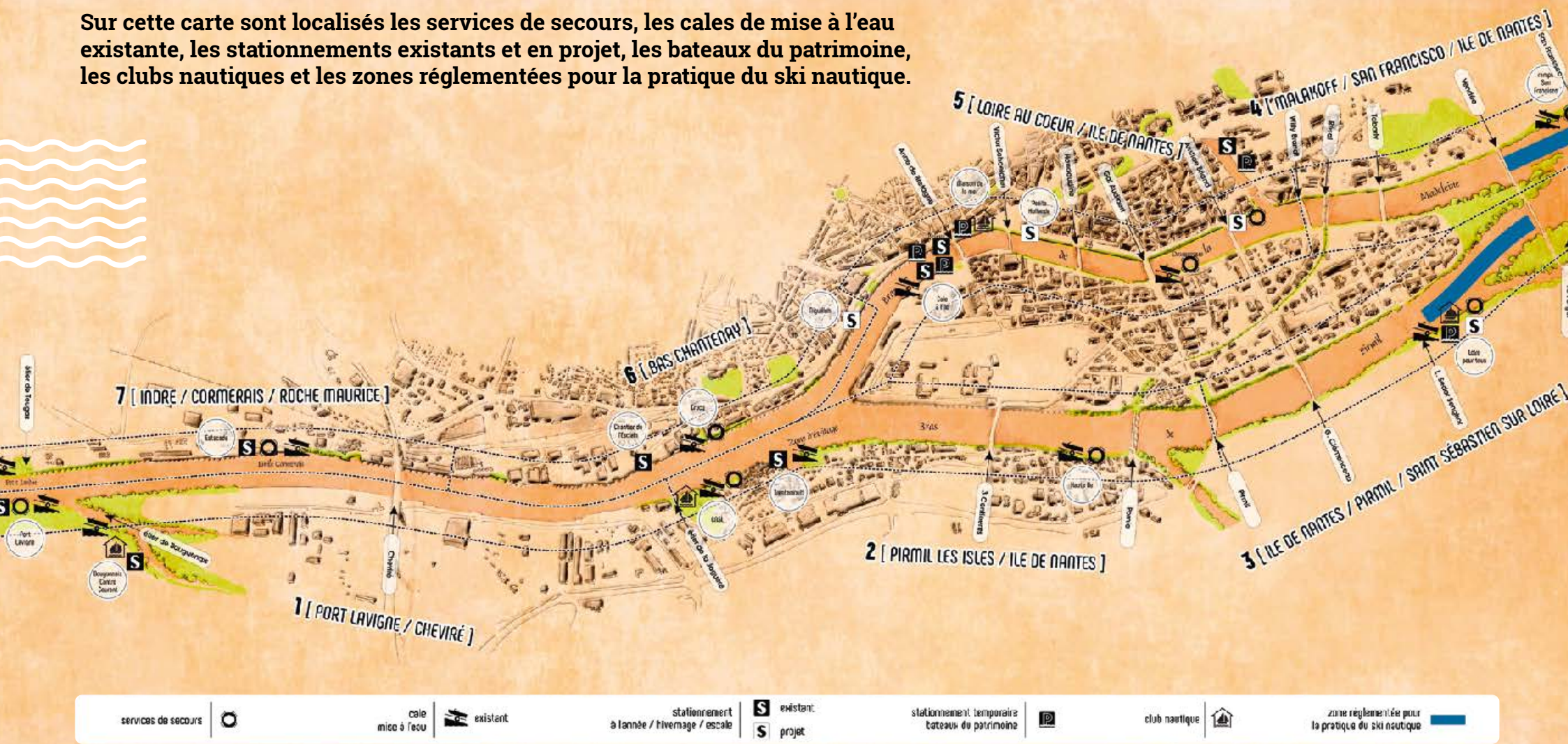
POUR INFO : La rénovation de quatre cales prioritaires pour les pratiques de loisir ou encore l'étude des capacités de mouillage dans la Loire (bras de la Madeleine) sont en cours.

VEILLONS TOUJOURS À :

- Favoriser le partage des espaces de mises à l'eau et restreindre la privatisation des espaces
- Encourager la bonne tenue des espaces
- Favoriser l'entretien des cales en associant les communes et la métropole
- Développer les usages du fleuve de manière maîtrisée selon les spécificités de la Loire (sécurité et sensibilité du milieu)

PRATIQUES NAUTIQUES DE LOISIRS, PLAISANCE, BATEAU DU PATRIMOINE, SERVICES DE SECOURS

Sur cette carte sont localisés les services de secours, les cales de mise à l'eau existante, les stationnements existants et en projet, les bateaux du patrimoine, les clubs nautiques et les zones réglementées pour la pratique du ski nautique.



ACTIVITÉS FLUVESTRES THÈME 4

ACTIVITÉS VARIÉES OU RÉCRÉATIVES EN LIEN AVEC LA LOIRE ET USAGES « FLUVESTRES »

Le terme « fluvestre » englobe ici l'ensemble des usages « terrestres » qui trouvent un intérêt majeur à être implantés sur l'eau ou en rive immédiate du fleuve.

Dans cette famille d'usages, on distingue les activités accessibles gratuitement :

- les promenades et cheminements des piétons et des vélos, en proximité avec l'eau ou permettant quasiment de toucher l'eau, la contemplation pouvant passer par des belvédères pour prendre de la hauteur ;
- les usages de bord de l'eau comme la pêche amateur de loisirs ;
- l'événementiel.

les occupations et usages à titre privatif :

- l'habitat flottant (logements et hébergements),
- les activités professionnelles sur l'eau (tertiaires, artisanales, stockage...),
- les établissements recevant du public (hôtel, café, restauration, guinguette, spectacle),
- les équipements publics (par exemple les piscines).

LES ENJEUX PRINCIPAUX

- Prendre en compte les usages nautiques existants ou futurs
- Favoriser les usages publics et gratuits et encadrer les usages particuliers et payants,
- Justifier d'une motivation justifiant la nécessité d'une implantation « là et pas ailleurs »,
- Adopter un haut niveau de sécurité des personnes et des biens ;
- Intégrer très fortement les enjeux d'insertion environnementale, paysagère...
- Favoriser la saisonnalité et la réversibilité pour réduire l'impact et l'exposition aux risques.

RAPPEL : Les usages fluvestres ne doivent pas se développer au détriment des autres usages. Ceux-ci doivent se localiser en dehors des zones de navigation et ne pas interférer avec les besoins et accès nautiques. Ils doivent également prendre en compte la richesse écologique et la biodiversité des bords de Loire.

LES AXES STRATÉGIQUES

Pour les promenades et cheminements vélos et piétons

Elles doivent s'inscrire logiquement dans les cadres de la « Loire à vélo » et de la « Loire à pied ». Et les ponctuations proposées (panorama, belvédères, aires de repos, guinguette, parcours de santé...) devront l'être en fonction de la sensibilité du milieu. Pour la proximité avec l'eau ou la perception du fleuve, les projets d'aménagement veilleront à favoriser l'expérience sensorielle (toucher, vue, etc.) autant que possible.

Pour la pêche amateur

Pour la pêche au bord :

- Sur les quais verticaux, dans les zones portuaires sans accès, dans les vasières, elle n'est pas encouragée, voire interdite. Néanmoins, la pêche au carrelet peut être envisagée dans certains lieux.
- L'accès à l'eau à partir de berges maçonnées inclinées pourrait être amélioré dans certains lieux. En revanche, l'accès en pied d'enrochement ou par des zones végétalisées ou boisées doit être étudié au cas par cas.

Pour la pêche amateur embarquée, se référer à la thématique n° 3 (plaisance et mise à l'eau de bateaux légers) et n° 2 (pêche professionnelle).

Pour les événements nautiques

Cet usage du fleuve est essentiel, car il nourrit la culture, l'imaginaire autour du fleuve. Son développement doit prendre en compte les spécificités du milieu naturel. Il est à noter que le SDOUF n'a pas vocation à définir la stratégie en matière d'événementiel.

Pour les usages flottants privés (habitat flottant, hébergement, hôtellerie, activités de restauration, etc.)

L'ensemble de ces usages est considéré comme exceptionnel. Leur distribution dans l'espace du fleuve est, de ce fait, envisagée de façon limitée et parcimonieuse.

USAGES FLUVESTRES

Usages fluvestres : où se trouve quoi ?

Sur cette carte sont localisés les circuits de la Loire à pied et à vélo, les points de vue, les pêcheries et zones de pêche amateur, les activités et habitats flottants, ainsi que les guinguettes (existants et en projet).

Points d'intérêt

- | | | | |
|-------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| 1. Passerelle Schœlcher | 5. Grue Gérald | 9. Buvardère | 13. Jardin de la Confluence |
| 2. Police de justice | 6. Mémorial | 10. Musée Jules Verne | 14. Base nautique St Sébastien |
| 3. Parc des Machines | 7. Villa Pirois | 11. Cité des Congrès | 15. Parc du CRAPS |
| 4. Ouve Jaune | 8. Jardin Extraordinaire | 12. Triennal | 16. Stade Marcel Saupin |



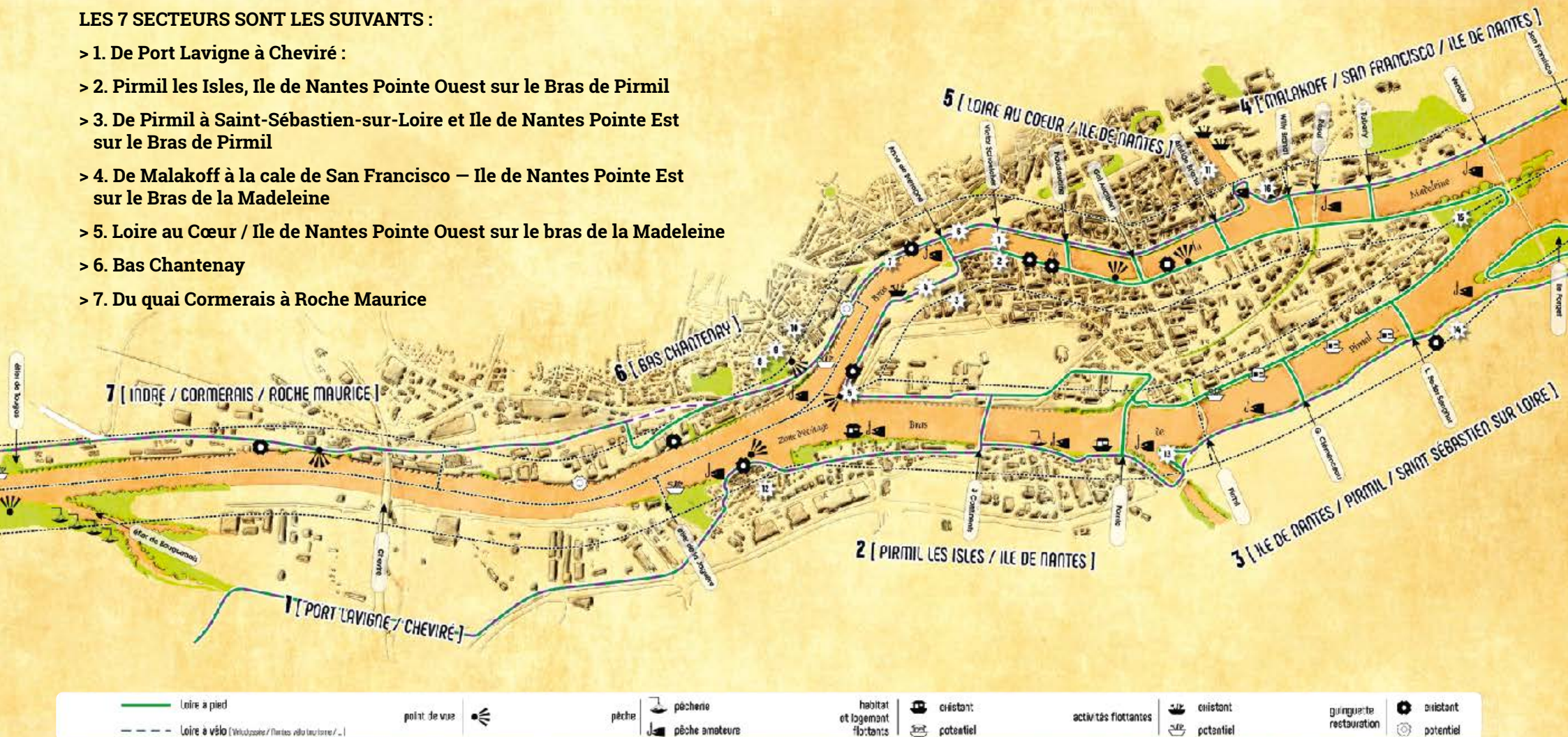
- | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|--|--------------|-------|---------------|-------------------------------|----------|-----------|----------------------|----------|-----------|------------|-------------------------|----------|-----------|
| Loire à pied | Loire à vélo (Vélocypiste / Thèmes vélo Loire / ...) | point de vue | pêche | pêche amateur | habitat et logement flottants | existant | potentiel | activités flottantes | existant | potentiel | guinguette | guinguette restauration | existant | potentiel |
|--------------|--|--------------|-------|---------------|-------------------------------|----------|-----------|----------------------|----------|-----------|------------|-------------------------|----------|-----------|

CARTE DES SECTEURS DE RIVES

Sept secteurs géographiques sont identifiés en fonction des vocations des rives du fleuve. Ce découpage résulte du croisement entre les usages et les enjeux d'aménagement de chaque secteur. Pour chacun, les orientations, les projets urbains, les usages souhaités ou interdits sur le plan d'eau sont présentés.

LES 7 SECTEURS SONT LES SUIVANTS :

- > 1. De Port Lavigne à Cheviré :
- > 2. Pirmil les Isles, Ile de Nantes Pointe Ouest sur le Bras de Pirmil
- > 3. De Pirmil à Saint-Sébastien-sur-Loire et Ile de Nantes Pointe Est sur le Bras de Pirmil
- > 4. De Malakoff à la cale de San Francisco – Ile de Nantes Pointe Est sur le Bras de la Madeleine
- > 5. Loire au Cœur / Ile de Nantes Pointe Ouest sur le bras de la Madeleine
- > 6. Bas Chantenay
- > 7. Du quai Cormerais à Roche Maurice



VOUS AVEZ UN PROJET ? VOUS POUVEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ !

Le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, Voies navigables de France et Nantes Métropole proposent aux porteurs de projet un accompagnement conjoint, depuis l'idée jusqu'à la délivrance des autorisations d'occupation.

> CAS N° 1 : C'EST UNE INITIATIVE SPONTANÉE

Vous êtes invités à présenter un dossier de demande d'implantation sur le plan d'eau adressée soit aux gestionnaires du domaine public fluvial (VNF s'il se situe en amont du pont Anne de Bretagne et du pont de Pornic ou le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire s'il se situe en aval), soit à Nantes Métropole (Mission Loire), soit à Nantes Métropole Gestion Équipement (NGE) pour le stationnement et l'accostage sur les pontons (Belem, Chantiers, Hangar à Bananes, Pimpante), sur les ports de plaisance (Trentemoult, Saint-Félix) et sur le quai de Versailles.

Les demandes initiales et les avancements des demandes sont examinés dans le cadre du groupe technique partenarial. Un référent unique est désigné pour être l'interlocuteur privilégié du porteur de projet. Chaque partenaire est responsable de ses procédures internes de décision.

> CAS N° 2 : C'EST UNE RÉPONSE À UN APPEL À PROJETS

Nantes Métropole, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire et Voies navigables de France peuvent conduire, de manière partenariale ou distincte, des appels à projet thématiques ou géographiques. Dans cette hypothèse, l'accompagnement partenarial des projets s'inscrit dans les modalités propres de l'appel à projet.

MANIFESTATION NAUTIQUE

Toute manifestation nautique doit faire l'objet d'une demande auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Cette demande doit être formulée trois mois avant la concentration de bateaux. Des demandes d'autorisation auprès des gestionnaires du plan d'eau doivent également être formulées. Compte tenu de la richesse écologique et de la biodiversité des bords de Loire, des autorisations environnementales peuvent être requises.

CONTACTS

Voies navigables de France
UTI Loire

10 boulevard Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES Cedex
uti.loire@vnf.fr
antoine.vallee@vnf.fr

Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire
18 quai Ernest Renaud
44186 NANTES
k.cornec@nantes.port.fr

NANTES MÉTROPOLE :

Mission Loire
2 cours du Champ de mars
44923 NANTES cedex 9
remy.david@nantesmetropole.fr

Nantes Métropole Gestion Équipement (NGE)
Olivier.BOURDON@nge-nantes.fr

